

## Présentation à la CAAAQ, La Pocatière, 22 mai 2007

### *Présentation*

J'ai présenté un mémoire, qui est le fruit d'un an de travail personnel et collectif, à trois titres :

- 1) d'abord, pour les groupes citoyens de Saint-Germain-de-Kamouraska qui interviennent au niveau local et national depuis les années 90 dans le débat citoyen-agriculteurs, soit la **Corporation de développement** et le **Comité de citoyens** de Saint-Germain-de-Kamouraska;
- 2) ensuite, pour des groupes nationaux que je coordonne et anime présentement, soit
  - l'**Union des citoyens du Québec** qui rejoint plusieurs milliers de personnes;
  - Un **Collectif de réflexion sur l'avenir de l'agriculture** qui rejoint un réseau d'une trentaine de personnes-clé;
  - Une **Coalition pour un Québec des Régions** qui regroupe un trentaine de personnalités qui militent pour l'implantation de gouvernements territoriaux et une décentralisation du Québec.
- 2) en mon nom personnel en tant
  - qu'ex-agriculteur biologique** à plein temps pendant 20 ans
  - fondateur et premier président de l'**Union paysanne**
  - auteur** de plusieurs publications sur l'agriculture et les régions

J'aurai l'occasion de discuter de l'ensemble de ce mémoire à Rimouski, le 29, vu l'impossibilité de le faire aux audiences nationales.

Ce soir, je veux attirer l'attention essentiellement sur la **gestion de l'offre**, et plus particulièrement sur sa gestion dans le **sirop d'érable**, dans le but d'exprimer le point de vue de plusieurs centaines d'acériculteurs avec lesquels j'ai mené de 2002 à 2005 un opposition contre l'imposition d'une agence de vente et d'un contingentement, jusqu'à ce que tout le monde ne soit forcé de se taire et de se cacher en raison des poursuites et du harcèlement mené contre eux par la Fédération.

## *Contexte*

Un mot de mise en contexte.

L'orientation prise en agriculture dans les années 90, soit la **conquête des marchés et la production de masse**, est de toute évidence un échec, même dans l'industrie porcine qui en fut le fer de lance. Il faut de toute évidence redéfinir les finalités de notre agriculture en fonction d'une agriculture pour nous, d'une agriculture locale.

Mais, entre temps, ce virage a provoqué une restructuration de toute notre agriculture vers la production de masse, un financement visant à accroître les volumes de production, la concentration et l'intégration des fermes, et la multiplication de **plans conjoints et d'agences de vente uniques, universelles et obligatoires au détriment de la transformation et de la mise en marché locales et régionales.**

On découvre avec stupeur que ce modèle unique de gestion de l'offre, tel qu'administré présentement, ne permet plus un ajustement aux marchés nouveaux ni une juste évaluation des risques dans la gestion des fermes, rend la relève pratiquement impossible, gonfle démesurément les coûts de production des fermes et rend très difficile le développement émergent des marchés de créneaux et de proximité en raison des contraintes excessives et du modèle unique qu'il impose à tous les producteurs.

## *Le cas du sirop d'érable*

Le cas est particulièrement dramatique dans le secteur du sirop d'érable.

La stabilité qu'on prétend revenue dans le secteur grâce à l'agence de vente n'est qu'une apparence. Elle ne tient que par **l'usage de la force**, de l'intimidation, de l'espionnage, de la dénonciation, de sanctions et de poursuites qui n'ont pas d'équivalent dans l'histoire des syndicats. En effet, le système de mise en marché et de paiement que la Fédération impose à tous les producteurs, oblige un grand nombre d'entre eux à vendre leur sirop clandestinement s'ils veulent survivre, s'exposant ainsi à des poursuites et

amendes faramineuses. La Fédération consacre une énergie folle à ces poursuites. Si bien qu'elle est à toutes fins pratiques gérée par un bureau d'avocats et accapare à elle seule une grande partie des délibérations de la Régie des Marchés.

L'apparente stabilité dont il est question repose également sur l'octroi de **fonds et de crédits sans précédent de la part de la Financière agricole**, dont a longtemps fait partie le président de la Fédération lui-même et dont l'UPA détient en pratique le contrôle. C'est d'ailleurs cette aide publique qui a permis à la Fédération d'évincer le RCPEQ qui avait pris avec succès le relais de la Fédération après sa faillite de 1991. Pourtant, la Fédération ne fait l'objet d'aucun contrôle extérieur. Cela seul suffirait à justifier une commission d'enquête. Sans oublier les pertes et les vols suspects de quantités importantes de barils de sirop dans les entrepôts qui soulèvent nombre de questions sur la gestion des surplus entreposés.

Récemment, la Fédération s'est vue confier les **19 millions récupérés du RCPEQ** : elle gèrera seule, sans appel et sans contrôle extérieur, la redistribution de ces montants dont une grande partie revient de droit aux producteurs lésés en 1991 et à d'autres partenaires du RCPEQ. M. Léo Doyon, qui a mené la lutte du recours collectif à son corps défendant, a entre temps été mis en faillite et exproprié suite à ses démêlés avec la Fédération.

La Fédération exige maintenant de gérer elle-même, en lieu et place de l'État, **le contrôle de qualité** et la traçabilité du sirop vendu au détail par les producteurs, ce qui est de toute évidence une façon de plus de s'immiscer dans la gestion privée des producteurs pour exercer une surveillance accrue des ventes clandestines.

La vérité, c'est que, dans un tel système, **les ventes et la qualité du produit** ne sont pas ce qu'elles devraient et pourraient être. Le contingentement encourage les ventes clandestines hors quota et hors agence. Le classement du sirop par la couleur encourage les contrefaçons et les méthodes douteuses pour blanchir le sirop. Les prix garantis incitent à la surproduction au détriment de la qualité. Dans une production où nous sommes les premiers producteurs et exportateurs au monde, les producteurs n'ont pas la liberté nécessaire pour vendre leur sirop et en faire une mise en marché personnalisée. Le contingentement d'une telle production est en soi un aveu d'échec. De plus, le mode de rémunération des producteurs ne permet pas à

leurs entreprises de se développer normalement. On est en train de disqualifier et d'étouffer ce produit national de marque.

**Toutes les tentatives** auprès de la Fédération, de la Régie des marchés, de la Cour supérieure et du Ministère de l'Agriculture **pour démocratiser ce plan conjoint ont échoué** en raison du puissant contrôle qu'exerce la Fédération, soutenue par la direction centrale de l'UPA. Des centaines de producteurs ont été massacrés par des poursuites et un acharnement qui a fini par les ruiner. Un cas comme celui de l'Érablière Caron n'est que la pointe de l'iceberg. Les tentatives actuelles du groupe de producteurs-transformateurs pour obtenir un plan conjoint indépendant sont également vouées à l'échec. Le rapport Bolduc, commandé à l'époque par la ministre Françoise Gauthier, qui soulevait plusieurs de ces problèmes, a fini à la poubelle, ainsi que son auteur, après une rencontre de la ministre avec Laurent Pellerin et Pierre Lemieux dans un hôtel de Laval. L'intervention imminente de la Ministre a alors été oubliée.

Votre Commission représente donc le **dernier recours** possible dans ce dossier qui n'a rien à envier aux plus grands scandales syndicaux, comme ceux des syndicats de la construction dans les années 70. La Régie des marchés n'a ni l'indépendance ni la force morale et politique pour faire face au problème. Seule une **commission royale d'enquête**, avec tous les pouvoirs judiciaires nécessaires pour exiger les documents confidentiels et garantir la sécurité des témoins éventuels pourra faire la lumière sur la gestion de ce plan conjoint, l'utilisation de plusieurs centaines de millions de dollars octroyés à la Fédération par la Financière agricole, et rétablir les libertés fondamentales liés au droit de propriété des producteurs.

**Recommandation 6 : décréter une Commission royale  
d'enquête sur la gestion du plan conjoint des  
producteurs acéricoles.**

*Une commission royale d'enquête, avec tous les pouvoirs judiciaires nécessaires pour exiger les documents confidentiels et garantir la sécurité des témoins, doit être nommée pour faire la lumière sur la gestion financière et démocratique du plan conjoint des producteurs acéricoles par la Fédération des producteurs acéricoles de l'UPA, de façon à rétablir les libertés fondamentales des producteurs concernés, la démocratie syndicale et l'utilisation juste et équitable des fonds publics.*

## *Conclusion*

**Il est évident que la gestion de l'offre, tout en préservant la protection qu'elle peut apporter contre le dumping des produits agricoles en provenance de l'étranger, doit être réformée. Les plans-conjoints gèrent près de 5 milliards de production agricole et prélèvent à cette fin des sommes substantielles; les transferts gouvernementaux constituent 25% de ces revenus agricoles bruts, beaucoup plus même dans le cas du sirop d'érable : il est inacceptable que les Offices de producteurs soient gérés exclusivement par un monopole syndical sans aucun contrôle extérieur.**

Notre mémoire formule à cet égard trois recommandations précises que je résumerai ainsi :

1. Les Offices de producteurs qui gèrent les plans conjoints doivent être démocratisés et cesser de relever d'un syndicat unique pour faire place aux producteurs-transformateurs, aux coopératives agricoles, aux associations agricoles représentatives et même aux autres acteurs de la filière, du moins lorsqu'il ne s'agit pas de la négociation des conventions syndicales de mise en marché comme tel.
2. La juridiction des plans conjoints doit se limiter, de façon générale, aux ventes commerciales en vrac et permettre les ventes libres à la ferme et au détail, hors quota et hors agence, pour faciliter la production d'appellation et la mise en marché de proximité.
3. Le principe de la gratuité des quotas et de leur modulation selon les catégories d'utilisateurs doit prévaloir pour préserver la relève et l'accessibilité, et pour ne pas hausser démesurément les coûts de production.
4. Enfin, la Régie des Marché doit être réformée de façon à démocratiser sa composition et à ce que son mandat lui permette d'exercer un véritable contrôle sur la gestion des plans conjoints en conformité avec les nouvelles finalités qui seront définies pour l'agriculture de l'avenir. Il faudrait peut-être même prévoir un contrôle gouvernemental externe, par exemple, via le Vérificateur général ou le Protecteur du citoyen.